

Formation

Habilitation électrique B0/H0 et BS/BE manœuvre - Formation initiale

Durée de la formation : 14 heures

Date de la session : du 12/12/2024 au 13/12/2024

Dates précises : 12-13/12/24

Horaires de la session : 9:00 à 17:30

Lieu : PESSAC BUREAU VERITAS - voir convocation

Nombre de places maximum : 2

Formateur(s) : BUREAU VERITAS

Prérequis sur cette formation :

Public ciblé : Toute personne chargée d'exploitation ou d'entretien appelée à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement et de raccordement et/ou des manœuvres sur des installations électriques en Basse Tension

Public prioritaire :

Date limite d'inscription : 10/10/2024

Objectifs :

Habilitation électrique Initiale : opérations d'ordre électrique simples et manœuvres en Basse Tension (BS, BE manœuvre)

Acquérir des connaissances sur le risque électrique et les moyens de prévention correspondants

Exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement en Basse Tension

Programme :

- Réglementation en électricité
- Notions sur les grandeurs de base
- Dangers de l'électricité
- Zones à risque électrique
- Niveaux d'habilitation
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduites à tenir en cas d'accident
- Application sur une installation type
- Distribution électrique
- Matériel électrique
- Procédures d'intervention BS
- Manœuvres d'exploitation, d'urgence, de consignation

Opérations en basse tension : mise hors tension, réarmement de relais, réenclenchement de disjoncteurs, remplacement de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage, de prises de courant, raccordement d'appareillages à un circuit en attente, de type convecteur électrique, chauffe-eau, radiateur, pompe de circulation, etc.

Pour tout renseignement complémentaire :

Chargé(e) de formation : mailto:berengere.tenoux@u-bordeaux.fr

Pôle AGRH – service développement des compétences

Retrouvez le détail des sessions proposées et inscrivez-vous sur [FormAction](#) et toutes les infos sur [l'intranet](#)